

Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 mai 1998 de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler, acceptée par le Conseil municipal le 28 mai 2001, intitulée: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'équiper tous les immeubles de son parc locatif disposant des locaux adéquats de conteneurs pour les déchets ménagers compostables;
- d'aménager le petit espace nécessaire dans les immeubles où celui-ci n'est pas encore existant;
- d'informer les concierges en conséquence;
- d'équiper tous les bâtiments publics de la Ville générant des déchets compostables (restaurants, centres sportifs, équipements sociaux ou culturels, etc.) d'équipements permettant la collecte ou le compostage de ces déchets.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Gérance immobilière municipale (GIM) a été pionnière dans la distribution de poubelles vertes. En effet, dès septembre 2000, le Service de la voirie a commencé à les distribuer en collaboration avec la GIM. A partir de 2001, ce service a systématiquement procédé à une nouvelle installation dans tous les logements vacants et les armoires de cuisine ont été adaptées en conséquence.

La GIM a tout mis en œuvre pour trouver de la place pour entreposer les conteneurs verts dans les locaux poubelles des immeubles. Lorsque cela n'était pas possible en raison de la configuration des locaux, ceux-ci ont été installés dans la cour intérieure du bâtiment, principalement en Vieille-Ville.

Ce processus a été terminé en 2004. Certaines régies de la place ont collaboré et accepté d'installer dans leurs locaux communs un conteneur ad hoc.

Par ailleurs, la GIM a aussi expérimenté, dans certains de ses anciens immeubles, un concept d'armoires à déchets verts et à compost. Un crédit destiné à l'achat de tels dispositifs a été approuvé par le Conseil administratif le 31 octobre 2007.

Une demande de crédit a été adressée au Conseil municipal, pour un montant de 584 000 francs (proposition PR-582). Ce dernier l'a renvoyée à la commission du logement lors de sa séance du 27 novembre 2007.

En conclusion, sur la totalité des immeubles locatifs de la GIM, 91% sont équipés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 29 octobre 2008.